

## **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal en date du 26 septembre 2020**

-----

Date de la convocation : 21 septembre 2020

Conseillers présents : Jean Luc Bello, Vincent Bezpalko, Joelle Brindel, Elisabeth Brodin, Pierre Calmettes, Anne Lemoine, Patrick Leresteux, Véronique Pépin

Conseillers absents représentés : Annie Vouilloux Franklin pouvoir à J-L Bello, Gilles Barissat pouvoir à P.Leresteux

Secrétaire de séance : Anne Lemoine

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

-----

**En préambule de l'ordre du jour, le maire informe le conseil des opérations et engagements pris dans le cadre de la délégation qui lui est confiée selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23.**

Comme évoqué lors du précédent conseil, Mme Badou Karine a pris ses fonctions sur le poste de garderie du matin auprès de l'école maternelle (4h/semaine). Il est rappelé que les garderies se tenants sur les sites scolaires sont à la charge des communes.

Ce temps de travail est complété par un emploi d'agent d'entretien pour les locaux municipaux dont l'agence postale. Actuellement de 1h30/semaine, il a déjà fait l'objet de dépassements, entendu que Mme Badou a également en charge l'entretien des toilettes publiques et de la salle polyvalente.

Le chantier d'enfouissement des lignes au quartier du Barry a pris du retard dont notamment la partie pilotée par le prestataire Orange, de même pour les travaux de revêtement des tranchées sont toujours en attente.

Un nouvel arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public a été établi pour l'épicerie « la Terre du Milieu », l'épicerie ayant transmis à la mairie le contrat d'assurance qui couvre cet usage.

Une première rencontre, dans les locaux de la Bibliothèque médiathèque intercommunale, s'est tenue avec Mme le maire de Champagnac le 4 septembre. Ce temps d'échange a permis de faire le point sur des dossiers en partage : bibliothèque, site internet de l'ex-communauté de commune mais également sur les perspectives de coopération telles que le prêt de matériel et la mise à disposition des personnels communaux respectifs.

Il a été procédé à une réparation sur le matériel informatique par SBI S.Boutorine Informatique.

La commission communale des impôts directs est maintenant installée, Mr le Maire donnant lecture des personnes retenues parmi la liste des personnes initialement proposées.

Il a été procédé dans le même esprit à l'établissement d'une liste de personnes pour la commission de contrôle des listes électorales. Il est rappelé, pour mémoire que la réforme des listes électorales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 donne compétence au Maire pour

les inscriptions et radiations. Toutefois un contrôle des décisions du Maire sera effectué à postériori. En effet cette commission de contrôle se doit de statuer sur les recours administratifs préalables et s'assurer de la régularité de la liste électorale. Les personnes retenues parmi la liste le seront par arrêté du préfet pour 3 ans.

Le Maire s'est rendu à l'assemblée générale de l'agence de tourisme de Tulle Agglo et a rencontré l'association Foret (association d'insertion par l'économique) dans le cadre de la délégation qui lui a été confié par le conseil communautaire.

Enfin que le pavoiement de la façade de la mairie pour ce vendredi concerne la reconnaissance de la nation pour les supplétifs de l'armée française dont principalement les Harkis.

### **Sont ensuite abordés les points à l'ordre du jour**

#### **• Convention avec le Conseil départemental 19, engagement de dépenses et sollicitation de subvention,**

Mr le Maire présente au conseil qu'il a été établi, en décembre 2018, une convention portant sur l'intervention du Conseil départemental auprès de la commune pour la période 2018 2020 sous la dénomination « Contrat de solidarité communale 2018 2020 »,

Que cette convention traite d'un soutien possible pour des travaux et investissements de 11 typologies différentes (liste énumérée à haute voix),

Qu'il avait été retenu pour la Commune les opérations éligibles suivantes :

- Aménagement de bourg, espaces publics et travaux à la Roche Basse selon 2 tranches séparées. A ce jour seules les études et les relevés topographiques ont été effectués.
- Défense incendie Roche Basse, opération effectuée et dossier clos à ce jour,
- Divers travaux de rénovation des logements communaux et salle de la mairie,
- Accessibilité salle polyvalente (report travaux toilettes publiques non conformes à ce jour)
- Pôle santé, malgré les démarches engagées par Mme Le Maire et le conseil municipal de la précédente mandature, ce dossier n'a pas débouché faute de volonté clairement exprimée par les professionnels de santé développant leur activité sur le secteur de la Roche et potentiellement intéressés.

Ces différents chantiers représentaient un ensemble d'opérations contractualisées avec une participation totale du Conseil départemental estimée à 51 930 €

A cela s'ajoutait une dotation voirie communale de 2970 € au taux de 40 % sur la présentation de factures acquittées, le cumul des dotations annuelles pouvant s'opérer sur la période des trois années.

Cette participation du CD 19 devait s'opérer sur la base d'une subvention versée sur présentation des devis des entreprises retenues et conditionné à une délibération du conseil pour chaque opération.

Il expose ensuite que ladite convention arrivant à échéance, il est constaté que plusieurs travaux initialement prévus n'ont pu aboutir quand d'autres ont pris du retard notamment en raison du COVID. Il précise enfin, qu'après échange avec les services du Conseil départemental et pour respecter les délais impartis, il importe que soit établi un état des

travaux effectués ainsi que les devis afin de pouvoir mobiliser les fonds encore disponibles dans le respect de la convention.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental pluriannuel 2018-2020 pour les travaux sur les bâtiments communaux suivants.

Travaux	bâtiments communaux	Montant HT
Porte et fenêtres	salle de la mairie	6278. 7
Travaux couverture	garage communal	892.3 1
Travaux peinture	logement 5 avenue Paul Brodin	4896
Persiennes	Logement 3bis rue Saule	1266.4 4
Travaux sur conduit	cheminée Presbytère	575
Travaux conduit	cheminée logement mairie	970
Travaux toiture	lavoir La Roche Basse	1807.2 2
<b>Total</b>		<b>16685.67</b>
<i>subvention sollicitée 30%</i>		<b>5005. 7</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux et accepte les montants.
- Accepte le plan de financement suivant :
  - Montant HT : **16 685.67 euros**
  - Subvention sollicitée auprès du Département de la Corrèze dans le cadre du Contrat pluriannuel 2018-2020 au taux de 30% soit : **5 005.70 euros**
    - Solde à la charge de la commune (fonds propres) : **14 749.11 euros**
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours du Conseil Départemental et à engager toutes les démarches nécessaires.

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Le conseil ayant déjà été informé du départ la retraite de Didier Rogue classé agent de maîtrise titulaire, Mr le maire propose au conseil, aux fins d'une bonne organisation des services, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet afin de couvrir pour partie les missions de l'ancien poste celui-ci demeurant inoccupé depuis le départ de Didier Rogue.

Le Maire rappelle au conseil, compte du fait qu'il s'agit de la création d'un nouveau poste et non d'un recrutement sur un poste existant, que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26, janvier 1984 les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité qu'il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service de procéder au recrutement d'un nouveau salarié

Il expose que tout recrutement pour cette filière d'un poste dans un grade supérieur devrait faire l'objet d'un concours de recrutement. IL souligne que le poste créé se substituera à la fonction actuellement couverte par Sylvain Jaucent en poste de CDD de 3 mois arrivant à échéance le 30 novembre 2020, et géré par la Centre de gestion départemental.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget.

- Après en avoir délibéré, l'appel de prestation pour entretien des espaces communaux à un opérateur privé n'étant pas retenu, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, un poste d'adjoint technique (échelle C1) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.
- La durée de travail est fixée à 35 heures hebdomadaires. L'indice de rémunération correspondra à l'échelon 1 soit Indice brut 350 majoré 327.

### **Convention particulière-Annexe 3-ORANGE Travaux de dissimulation de réseaux Télécom à La Roche Haute**

Attendu le programme de travaux engagés pour l'enfouissement des lignes sur le quartier du Barry, Mr le maire expose au conseil que les travaux concernant l'enfouissement des lignes du réseau France télécom doivent faire l'objet d'une convention particulière selon le devis initialement établi et signé sous la précédente mandature, le maitre d'ouvrage étant SOCOMA Ingénierie.

Il informe que l'ensemble de ces travaux d'enfouissement des réseaux Orange sont précédés d'une étude et de la réalisation de travaux de câblage pour un montant total de 6 857,26 € la participation communale étant établie à hauteur de 18% soit un montant de 1234,31€

Que la maîtrise d'œuvre et la conduite des travaux représente d'un cout total de 13 007, 25 € la participation communale étant portée à 50 % du montant soit 7 804, 35 €.

Que les montants indiqués pour cette partie des travaux correspondent en tout point au dossier établi par SOCOMA ingénierie en date du 21 mars 2019.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **Virement de crédits**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget primitif à l'article 65548 « Autres contributions » sont insuffisants principalement en raison d'une participation financière plus élevée au fonctionnement de l'école élémentaire de Clergoux où sont scolarisés plusieurs enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les virements de crédits suivants :

Augmentation de crédits :

Article 65548 « Autres contributions » : + 1500.00 euros

Diminution de crédits :

022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » : - 1 500.00 euros.

### **Tableau annexe des indemnités des élus.**

Après avoir rappelé le vote du pourcentage fixant le montant mensuel des indemnités de fonctions du maire et des adjoints prises par le conseil en séance du 7 juillet 2020, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2020 par un tableau récapitulatif conformément aux dispositions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le tableau ci-dessous :

Arrondissement de Tulle
Commune de La Roche Canillac
Population totale au 1/01/2020 : 146

<b>Indemnités du maire</b>		
Nom prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
LERESTEUX Patrick	17%	661.20
	Majoration aux communes sièges des bureaux centralisateurs	
LERESTEUX Patrick	15%	99.18

<b>Indemnités des adjoints</b>		
Nom prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
BELLO Jean-Luc	6.6%	256.70
CALMETTES Pierre	6.6%	256.70
	Majoration aux communes sièges des bureaux centralisateurs	
BELLO Jean-Luc	15%	38.51
CALMETTES Pierre	15%	38.51

## **Protocole portant sur les subventions aux associations**

Souhaitant que soit conduit un débat sur les relations à établir avec les associations locales, Mr le Maire rappelle au conseil que chacun des membres du conseil a été destinataire d'un projet de protocole portant sur les conditions d'aide aux associations ainsi que sur leurs modalités, sous réserve de disposer d'un minimum d'information sur le fonctionnement, les projets et le budget des associations effectuant une demande, les pièces demandées étant précisées dans le document de travail.

- Après en avoir librement débattu et s'accordant sur de possibles améliorations au document à l'issue d'une première année de fonctionnement, le conseil municipal accepte à l'unanimité que soit retenu le protocole présenté.
- Autorise Mr le Maire à procéder à sa diffusion auprès des associations locales qui en feront la demande.

## **Questions diverses**

### **Arrêté portant sur l'organisation du marché de plein air,**

L'ensemble des conseillers ayant été destinataire d'un projet d'arrêté, Mr le maire met au débat ce projet d'arrêté et sollicite l'avis des conseillers sur la pertinence ou pas de son contenu. Il rappelle que, par délibération en date de juin 2014, il avait été décidé l'ouverture de ce marché de plein air sous la responsabilité de la mairie, que par la suite avait été établi un règlement avec le responsable de la ferme conservatoire du moulin de Larchat portant sur les conditions d'accueil des exposants.

Enfin il souligne qu'à sa connaissance, la mairie ne dispose pas de registre officiel des exposants ni est ou a été régulièrement tenu au courant des changements, départs ou arrivée de nouveaux exposants.

Le conseil étant informé par l'un des conseillers de la tenue d'un registre par Mr Louis Bedhet, retenant par ailleurs le souhait d'avoir un temps de réflexion complémentaire il est proposé d'ajourner les débats et de reporter le sujet au prochain conseil.

### **Information sur la Motion de refus pour le projet éolien de Champagnac la Prune**

Mr le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier de Mme le Maire de Champagnac la Prune, présentant une motion du conseil municipal de Champagnac la Prune votée lors du conseil du 28 août 2020. Cette motion concerne le refus de l'ensemble du conseil à l'encontre d'un projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de leur commune.

Jugeant justifié l'argumentaire de la délibération prise le 28 août 2020, clairement développé et suffisamment explicite,

- Après avoir délibéré, à l'unanimité du conseil, il est convenu que Mr le Maire adresse un courrier assurant les élus de Champagnac du soutien entier du conseil municipal de la Roche Canillac

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est close à 12h30. A la suite Mr le maire invite les membres du conseil à accueillir Mme France Rouhaud pour la remise du titre de maire Honoraire de la commune.

